Document à conserver

RISQUES MAJEURS À CHATENAY-MALABRY

COMMENT SE PROTÉGER?















S'ORGANISER POUR PRÉVENIR LES RISQUES



Carl SEGAUD Maire de Châtenay-Malabry

Madame. Monsieur.

Chaque jour, vous prenez soin des Châtenaisiens, vous œuvrez pour le bien commun, et vous faites de votre mieux. Malheureusement, parce que Châtenay-Malabry est soumise comme toute commune aux aléas de la vie, faire de son mieux, parfois, ce n'est pas assez. Pas assez pour éviter une catastrophe naturelle, un accident technologique ou encore une erreur fatale.

Drames humains, pertes matérielles et économiques, impacts psychologiques : partout en France, des évènements nous rappellent que les conséquences de ces risques peuvent s'avérer catastrophiques.

C'est pourquoi, pour mieux s'en prémunir et vous en protéger, la Ville a élaboré un Plan communal de sauvegarde. Régulièrement actualisé, il a pour objectif de préparer les services municipaux à la gestion d'une crise d'ampleur liée à ces risques : il définit les moyens d'alerte, d'information et de soutien des populations et fixe l'organisation mise en œuvre au niveau communal.

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Maieurs) ci-ioint présente ce plan d'action. Parce que chacun doit avoir conscience des risques potentiels auxquels nous pouvons être confrontés, il est de notre responsabilité de vous en informer et de vous indiquer les conduites à tenir.

Je vous invite donc à lire ce document mais aussi à y revenir régulièrement. N'hésitez pas à le partager avec vos équipes : il est essentiel que le plus grand nombre d'entre nous soit en mesure de réagir et d'affronter des situations exceptionnelles.

Agissons ensemble pour notre sécurité!

SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un risque majeur?	. 3
Le Plan Communal de Sauvegarde	. 3
Qui fait quoi en cas de crise majeure?	. 4
Les moyens d'alerte	. 6
L'hébergement en cas d'urgence	. 7
Le risque inondation	. 8
Le risque météorologique	
Le risque mouvement de terrain	12
Le risque T.M.D.	14
Avant : comment se préparer ?	16
Après : que faire ?	17
Notes	
Récapitulatif des conduites à tenir	20

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR?

Lorsque l'on parle d'un "risque majeur", on distingue les risques naturels (liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques) et les risques technologiques causés par une défaillance accidentelle liée à une activité humaine : sites industriels, transports de matières dangereuses.

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes ou de dommages matériels.



Météorologiques

LISTE DES RISQUES PRÉSENTS

Mouvement de terrain

SUR LA COMMUNE:

Inondation

T.M.D. (Transports de matières dangereuses)



Ex:inondation





Ex: habitations





RISOUE Ex:inondation des habitations

PLAN COMMUNAL DE **SAUVEGARDE (PCS):** LA VILLE EST ORGANISÉE

Face à ces risques, la Ville de Châtenay-Malabry a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les phénomènes. les enjeux et surtout les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux aux risques encourus sur le territoire.

Il vise notamment à définir les moyens d'alerte, d'information et de soutien des populations comme les capacités d'hébergement de la commune ou encore les modalités de coordination avec la Préfecture.

En cas de crise, un poste de commandement de crise (PC crise) sera ouvert au sein de la Mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins des populations.

Coordonnées en lien avec le PC crise:

01 46 83 46 83

infos@chatenay-malabry.fr



QUI FAIT QUOI EN CAS DE CRISE MAJEURE?

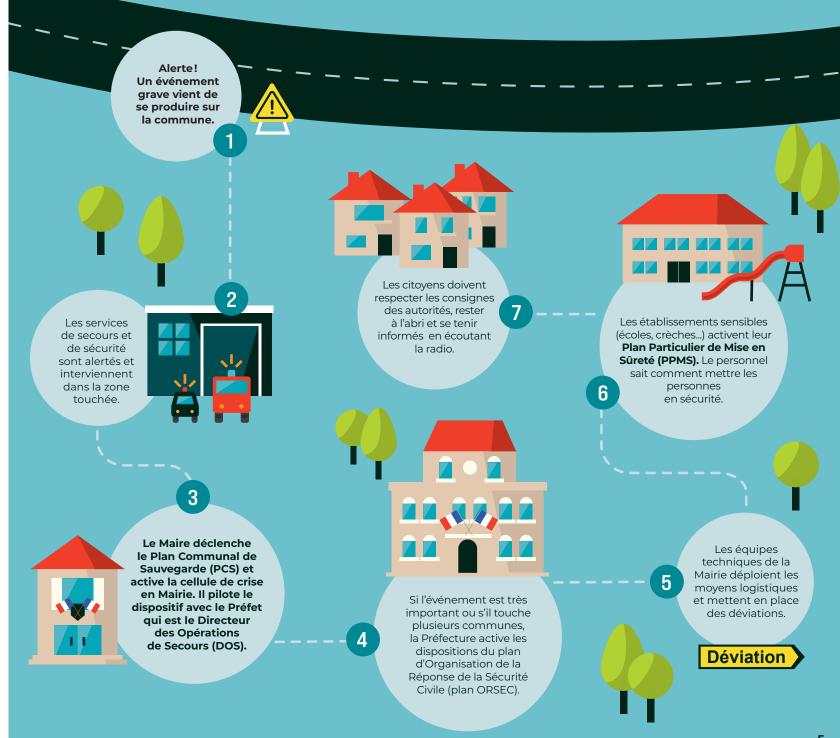
Dispositions communales

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune définit des lieux d'accueil pour les personnes ne pouvant pas rejoindre leur domicile ou ayant été évacuées par les secours.

La commune se dote également d'une cellule de crise à partir de laquelle est organisée la gestion de crise.

En cas de déclenchement du PCS, un numéro de téléphone est disponible pour toute information relative à la crise.

Si besoin, la commune prend en charge l'hébergement d'urgence et le ravitaillement des sinistrés.



LES MOYENS D'ALERTE

En cas d'événement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales. Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens :



Les panneaux lumineux

Un message d'information sera diffusé en continu sur les panneaux numériques extérieurs.



L'alerte sur le terrain

Les équipes de la Mairie, des pompiers ou de la Police Municipale pourront diffuser les consignes à respecter dans les secteurs concernés.



À l'écoute de la radio

En cas d'accident majeur, l'alerte peut être également relayée par les médias. Mettez-vous à l'écoute de la radio :

France Bleu:

107.1 FM



Les réseaux numériques officiels

Sur Internet, attention aux rumeurs! Informez-vous grâce aux comptes officiels des autorités sur Facebook et Twitter et sur le site officiel de la Ville.

Préfecture :



Mairie:

www.chatenay-malabry.fr

L'HÉBERGEMENT EN CAS D'URGENCE

Si la situation l'impose, les services de la Mairie en lien avec les autorités organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs Centres d'hébergement d'urgence.

Les équipements de la Ville peuvent être mobilisés (Gymnase du Lycée Jean Jaurès, Halle des Sports Pierre Bérégovoy) tout comme des structures d'accueil dans les villes voisines si la situation le nécessite.

Si l'évacuation est ordonnée, il convient de quitter votre logement vers un lieu d'accueil (chez un proche choisi à l'avance, un hébergement d'urgence). Vous serez par ailleurs informés des dispositions à prendre afin de vous y rendre en évitant le danger.

Comment être informé en cas d'évacuation?

La Ville communiquera sur l'ouverture des centres d'hébergement d'urgence via son site Internet. Vous serez aussi informés en temps réel par les agents municipaux et les services de secours présents sur le terrain.





LES BONS RÉFLEXES

QU'EST-CE QUE C'EST?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables provoquées par le débordement d'un cours d'eau ou le ruissellement. Elle survient principalement suite à des pluies importantes et durables.

Le risque sur le territoire de Châtenay-Malabry

Certains secteurs de Châtenay-Malabry sont concernés par des phénoménes de ruissellement et des remontées des nappes souterraines.

Le **ruissellement urbain** va provoquer l'accumulation des eaux de pluies dans les points bas de la commune. Ces inondations sont directement liées à la topographie, à l'intensité et à la durée des pluies.

La saturation et l'imperméabilisation des sols sont des facteurs aggravants du risque.

De plus des **phénomènes de remontée de nappes d'eau** peuvent se produire lors d'épisodes pluvieux importants. Le sol est alors saturé d'eau et la nappe souterraine affleure à la surface. Les points bas (caves, parking souterrains, etc.) sont directement concernés par ces phénomènes.





Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio
France Bleu 107.1 FM



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



En cas de fortes pluies, n'allez pas chercher **vos enfants** à l'école



Si besoin, coupez **le gaz et l'électricité** et
fermez les **ouvertures**



Montez les **objets utiles et/ou de valeur** dans les étages



N'allez pas chercher les véhicules stationnés en garages / parkings souterrains **sauf en cas de consignes des autorités**



Ne tentez jamais de circuler dans une **zone inondée**



- € Moi
- Mairie annexe / Police municipale / Centre technique municipal
- Centre d'Accueil et de Regroupement des personnes (CARE)
- Police Nationale

Aléa inondation

Zone potentiellement sujette

LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

LES BONS RÉFLEXES

QU'EST-CE QUE C'EST?

Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensité extrême.



Vent fort et tempête

Régulièrement, des **vents violents** soufflent sur le département. Les dangers sont liés au déracinement des arbres, à la chute de pylônes électriques ou encore à l'arrachement de toiture.

La tempête du 26 décembre 1999 a marqué les esprits : des vents à 169 km/h ont été enregistrés à la station météorologique de Paris-Montsouris.







Épisode de canicule

Selon le département, on parle de **canicule** lorsque la chaleur est supérieure à 30-36°C le jour et supérieure à 18-21°C la nuit, pendant plusieurs jours consécutifs. Selon l'âge, le corps réagit de façon différente : les risques de déshydratation et d'hyperthermie sont réels, en particulier chez les personnes vulnérables.



Fortes chutes de neige

En cas de fortes **précipitations neigeuses**, les réseaux d'électricité et de communication peuvent être affectés, la circulation peut devenir dangereuse et des arbres ou des toitures peuvent rompre sous le poids de la neige. Un traitement (salage ou déneigement) est organisé par les services techniques municipaux.

Les fortes chutes de neige peuvent désorganiser fortement la vie quotidienne lors d'épisodes intenses.





Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio France Bleu 107.1 FM



Risque de vent fort et tempête

- · Ne vous déplacez pas
- Restez à l'intérieur et fermez les ouvertures
- Ne vous approchez pas des pylônes et des lignes électriques
- · Ne vous garez pas sous un arbre
- Ne restez pas à proximité d'arbres ou de panneaux publicitaires
- · Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Risque de canicule

- · Buvez au moins 1,5 L d'eau par jour
- Évitez les efforts physiques
- Favorisez les lieux à l'abri du soleil et de la chaleur
- · Mouillez-vous la peau régulièrement
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Risque de fortes chutes de neige

Avant:

Protégez les installations contre le gel. En cas de déplacement, renseignez-vous sur les conditions météorologiques et routières.

Pendant:

Dès l'apparition d'une importante couche de neige:

- Évitez de prendre la route
- Ne vous engagez pas sur une route enneigée sans équipement spécial
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Éloignez-vous des pylônes et des lignes électriques



LES NIVEAUX DE VIGILANCE MÉTÉO POUR ALERTER

NIVEAU 1: pas de vigilance particulière.

NIVEAU 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé de l'événement.

NIVEAU 3 : soyez très vigilant.

Des phénomènes dangereux sont possibles.

NIVEAU 4: une vigilance absolue s'impose.

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et conformez-vous aux consignes des autorités.

Cette carte est consultable sur: www.vigilance.meteofrance.com



LES BONS RÉFLEXES

QU'EST-CE QUE C'EST?

Un mouvement de terrain est le déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

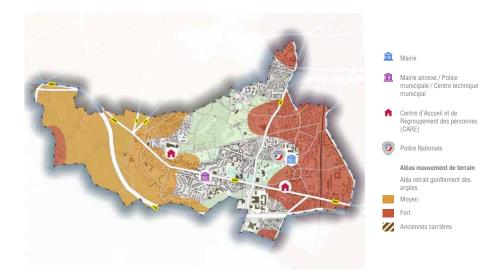
Affaissements et effondrements lies aux anciennes carrières

L'évolution des cavités souterraines générées par l'exploitation des anciennes carrières (souterraines ou à ciel ouvert) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression. Une légère partie du sud de la commune est concernée par ce risque.

Retrait gonflements des argiles

Lors d'épisodes de **sécheresse**, les sols argileux ont tendance à se rétracter avant de gonfler lors de périodes plus humides.

Ces micromouvements du sol sont sans danger pour l'homme mais peuvent provoquer des dommages aux bâtiments avec l'apparition de **fissures**. Ce risque est sensible (considéré comme modéré) sur une partie du territoire de la commune.





Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Éloignez-vous de la zone dangereuse



Prenez contact avec la **Mairie** et votre **compagnie d'assurance**



Conformez-vous aux **consignes** données et entamez les **démarches pour l'indemnisation du sinistre**



LES BONS RÉFLEXES

QU'EST-CE QUE C'EST?

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement.

Le risque T.M.D.

Le transport de matières dangereuses permet l'acheminement de produits utiles à **l'industrie** (solvants, etc.) mais également d'assurer l'approvisionnement de stations-service en carburant ou les livraisons de **fuel** ou de **gaz** auprès de la population.

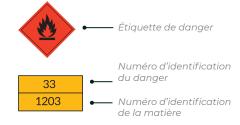
SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

Mettez-vous en sécurité et informez les secours :

- · du lieu exact
- de la nature du sinistre (fuite, feu, explosion, etc.) si possible
- des numéros d'identification du danger et de la matière indiqués sur le camion

La signalisation du danger

La loi impose une signalisation sur les véhicules transportant des matières dangereuses.





Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio
France Bleu 107.1 FM



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



N'allez pas chercher **vos enfants** à l'école



Ne provoquez pas de flamme ni d'étincelle

14 <u>15</u>

AVANT : COMMENT SE PRÉPARER ?

APRÈS: QUE FAIRE?



Constituer son kit d'urgence

- 1 lampe de poche
- 1 gilet jaune et 1 sifflet
- Des barres de céréales
- 1 bouteille d'eau potable par personne
- 1 trousse de premiers soins
- 1 radio à piles
- Des piles de rechange
- De quoi se laver
- O Des vêtements de rechange
- 1 couverture de survie
- Les photocopies des contrats d'assurance
- Le double des clés de la maison
- S'il y a un bébé : des couches et un biberon vide (que l'on remplira au moment venu)
- De quoi s'occuper tranquillement (cartes, dés, etc.)
- Les ordonnances, les médicaments

Pour effectuer les démarches d'indemnisation suite à une catastrophe, veillez à respecter les consignes suivantes :



LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

RAPPEL : la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

LA MAIRIE dépose un dossier de Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

LA PRÉFECTURE enregistre la demande et la LA DEMANDE est examinée par une commission interministérielle L'ARRÊTÉ de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est publié au Journal Officiel

NOTES

NOTES

RÉCAPITULATIF DES CONDUITES À TENIR

Dans tous les cas: informez-vous au préalable, ne tentez jamais de circuler dans la zone touchée et respectez les consignes de sécurité. ex.: fermeture de routes ou ordre d'évacuation



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio France Bleu 107.1 FM



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lianes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

À EMPORTER À LA DERNIÈRE MINUTE EN CAS D'ÉVACUATION

- Un téléphone portable chargé
- Les médicaments spécifiques
- Les papiers d'identité, la Carte Vitale et un moyen de paiement (monnaie, CB, etc.)

LIENS UTILES

Météo France: www.meteofrance.com Mairie: www.chatenay-malabry.fr Préfecture: www.hauts-de-seine.gouv.fr

Risques majeurs en France: www.georisques.gouv.fr

NUMÉROS UTILES

SAMU

Police nationale

Sapeurs-pompiers

15

18 ou 112

Mairie de Châtenay-Malabry

26 rue du Docteur Le Savoureux 92290 Chatenay-Malabry

Mairie de Châtenay-Malabry: 01 46 83 46 83

